

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 17 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 254 intitulé : « Règlement numéro 254 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet ».

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, au numéro 418 277-2124, poste 102 ou par courriel au dg@saintubalde.com.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 19^e jour de juin 2024



Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 19^e jour de juin 2024;

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 19^e jour de juin 2024



Directrice générale et greffière-trésorière